



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :  
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

**BOSTIK ARDACOLOR XTREM EASY BEIGE - PART B**  
Remplace la date 16-janv.-2024

Date de révision 31-mars-2025  
Numéro de révision 3.04

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom du produit** BOSTIK ARDACOLOR XTREM EASY BEIGE - PART B

### Autres moyens d'identification

**Substance pure/mélange** Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Produit chimique de prise.

**Utilisations déconseillées** Aucun(e) connu(e).

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Nom de la société

Bostik GmbH  
Industriestrasse 3 – 11  
33829 Borgholzhausen, Germany  
Tel: +49 (0) 5425 / 801 0  
Fax: +49 (0) 5425 / 801 140

**Adresse e-mail** SDS.box-EU@bostik.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

#### Numéro d'appel d'urgence

<b>Europe</b>	<b>112</b>
<b>Belgique</b>	Centre Antipoisons Belge: +32 (0) 70 24 52 45
<b>Luxembourg</b>	Centre Antipoisons : +352 8002 5500

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

<b>Corrosion cutanée</b>	Catégorie 1 Sous-catégorie B - (H314)
<b>Lésions oculaires graves</b>	Catégorie 1 - (H318)
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Catégorie 1 - (H317)

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Acides gras, C18-insat., dimères, produits de réaction polymériques avec acides du tall-oil et tiéthylènetétramine; 3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine; Alcool benzylique; 3-Aminopropyltriéthoxysilane

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ARDACOLOR XTREM EASY BEIGE - PART B  
Remplace la date 16-janv.-2024

Date de révision 31-mars-2025  
Numéro de révision 3.04



**Mention d'avertissement**  
Danger

## Mentions de danger

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

## Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P102 - Tenir hors de portée des enfants  
P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette  
P260 - Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage  
P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir  
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon  
P405 - Garder sous clef  
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

## Informations supplémentaires

Ce produit exige des fermetures non ouvrables par des enfants en cas de mise à disponibilité du grand public. Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disponibilité du grand public. Ce produit fait partie d'un kit. Veuillez également vous référer à la FDS du (des) autre(s) composant(s) du kit.

## 2.3. Autres dangers

Ce produit contient de la silice cristalline (quartz) sous une forme non respirable. L'inhalation de silice cristalline suite à exposition à ce produit est improbable.

## PBT & vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

## Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

non applicable

### 3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Notes
Silice cristalline 14808-60-7	40 - <80	[5]	238-878-4	[B]	-	-	-	-
Acides gras,	10 - <20	[7]	-	Eye Irrit. 2 (H319)	-	-	-	-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ARDACOLOR XTREM EASY BEIGE - PART B  
Remplace la date 16-janv.-2024

Date de révision 31-mars-2025  
Numéro de révision 3.04

C18-insat., dimères, produits de réaction polymériques avec acides du tall-oil et téthylènetétramine 68082-29-1				Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1 (H317)				
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine 2855-13-2	10 - <20	01-2119514687-32-XXXX	220-666-8 (612-067-00-9)	Acute Tox. 4 (H302) Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317)	Skin Sens. 1A :: C>=0.001%	-	-	-
Alcool benzyllique 100-51-6	1 - <5	01-2119492630-38-XXXX	202-859-9 (603-057-00-5)	Acute Tox. 4 (H302) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1B (H317)	-	-	-	-
3-Aminopropyltriéthoxysilane 919-30-2	1 - <2.5	01-2119480479-24-XXXX	213-048-4 (612-108-00-0)	Acute Tox. 4 (H302) Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317)	-	-	-	-
Benzyldiméthylamine 103-83-3	0.1- <1	01-2119529232-48-XXXX	203-149-1 (612-074-00-7)	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 3 (H331) Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Chronic 3 (H412) Flam. Liq. 3 (H226)	-	-	-	-
Silice cristalline (fraction fine) 14808-60-7	0.1 - <0.5	[5]	238-878-4	STOT RE 1 (H372)	-	-	-	-

NOTE [5] – Cette substance est exemptée d'enregistrement selon les dispositions de l'article 2(7)(a) et de l'annexe V de REACH

NOTE [7] - Aucun numéro d'enregistrement n'est fourni pour cette substance, car il s'agit d'un polymère exempté d'enregistrement selon les dispositions de l'article 2(9) de REACH. Tous les monomères ou autres substances incluses dans le polymère sont enregistrés ou exemptes d'enregistrement

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] - Notes

[B] - Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

## Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	CE n° (numéro d'index UE)	Numéro CAS	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/br ouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Silice cristalline	238-878-4	14808-60-7	-	-	-	-	-
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	220-666-8 (612-067-00-9)	2855-13-2	1030 +	-	-	-	-
Alcool benzyllique	202-859-9	100-51-6	1200	-	-	-	-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ARDACOLOR XTREM EASY BEIGE - PART B  
Remplace la date 16-janv.-2024

Date de révision 31-mars-2025  
Numéro de révision 3.04

Nom chimique	CE n° (numéro d'index UE)	Numéro CAS	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/br ouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
	(603-057-00-5)						
3-Aminopropyltriéthoxy silane	213-048-4 (612-108-00-0)	919-30-2	1490	-	-	-	-
Benzylidiméthylamine	203-149-1 (612-074-00-7)	103-83-3	579	1655.02	0.501	2.0626	-
Silice cristalline (fraction fine)	238-878-4	14808-60-7	-	-	-	-	-

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Conseils généraux

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

#### Inhalation

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.

#### Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un ophtalmologue.

#### Contact avec la peau

Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter immédiatement un médecin.

#### Ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

#### Protection individuelle du personnel de premiers secours

Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8). Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Symptômes

Sensation de brûlure. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.

#### Effets de l'exposition

Aucune information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Note au médecin

Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique. Ne pas administrer d'antidote chimique. Une asphyxie due à un œdème de la glotte peut se produire. La pression artérielle peut diminuer de façon marquée, et s'accompagner de râles humides, d'expectorations mousseuses et d'une tension différentielle élevée. Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ARDACOLOR XTREM EASY BEIGE - PART B  
Remplace la date 16-janv.-2024

Date de révision 31-mars-2025  
Numéro de révision 3.04

## 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Jet d'eau, dioxyde de carbone (CO2), agent chimique sec, mousse résistant aux alcools.

**Moyens d'extinction inappropriés** Jet d'eau à pleine puissance.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit** La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. chimique

**Produits de combustion dangereux** Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2). Ammoniac. Oxydes d'azote (NOx).

## 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Prudence ! Matière corrosive. Ne pas respirer les vapeurs ou brouillards. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Autres informations** Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Utiliser une matière non combustible du type vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un récipient pour élimination ultérieure.

**Méthodes de nettoyage** Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Mettre en place une ventilation adaptée. Ne pas respirer les vapeurs ou brouillards. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ce produit fait partie d'un kit. Veuillez également vous référer à la FDS du (des) autre(s) composant(s) du kit.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ARDACOLOR XTREM EASY BEIGE - PART B  
Remplace la date 16-janv.-2024

Date de révision 31-mars-2025  
Numéro de révision 3.04

**Remarques générales en matière d'hygiène** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** Protéger de l'humidité. Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**Température de stockage recommandée** Conserver à des températures comprises entre 5 et 35 °C.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) particulière(s)**  
Produit chimique de prise.

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

**Autres informations** Respecter la fiche de données techniques.

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition** De petites quantités de Éthanol (CAS 64-17-5) sont formées par hydrolyse et dégagées lors du durcissement Ce produit contient de la silice cristalline (quartz) sous une forme non respirable. L'inhalation de silice cristalline suite à exposition à ce produit est improbable

Nom chimique	Union européenne	Belgique	Luxembourg
Silice cristalline 14808-60-7	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> ;	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup> C	-
Éthanol 64-17-5	-	TWA: 1000 ppm TWA: 1907 mg/m <sup>3</sup>	-
Silice cristalline (fraction fine) 14808-60-7	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> ;	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup> C	-

### **Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle**

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

**Dose dérivée sans effet (DNEL)** Aucune information disponible

<b>Dose dérivée sans effet (DNEL)</b>			
<b>Silice cristalline (14808-60-7)</b>			
<b>3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine (2855-13-2)</b>			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur	Inhalation	0.073 mg/m <sup>3</sup>	

<b>Alcool benzylique (100-51-6)</b>			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur	Inhalation	22 mg/m <sup>3</sup>	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK ARDACOLOR XTREM EASY BEIGE - PART B**  
Remplace la date 16-janv.-2024

Date de révision 31-mars-2025  
Numéro de révision 3.04

À long terme Effets systémiques sur la santé			
travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	110 mg/m <sup>3</sup>	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	8 mg/kg pc/jour	
travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	40 mg/kg pc/jour	

## 3-Aminopropyltriéthoxysilane (919-30-2)

Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	59 mg/m <sup>3</sup>	
travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	59 mg/m <sup>3</sup>	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	8.3 mg/kg pc/jour	
travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	8.3 mg/kg pc/jour	

## Dose dérivée sans effet (DNEL)

### Alcool benzylique (100-51-6)

Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	5.4 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	27 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	4 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	20 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	4 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	20 mg/kg pc/jour	

## 3-Aminopropyltriéthoxysilane (919-30-2)

Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	17 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	17.4 mg/m <sup>3</sup>	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ARDACOLOR XTREM EASY BEIGE - PART B  
Remplace la date 16-janv.-2024

Date de révision 31-mars-2025  
Numéro de révision 3.04

Effets systémiques sur la santé			
Consommateurs	Cutané(e)	5 mg/kg pc/jour	
À long terme			
Effets systémiques sur la santé			
Consommateurs	Cutané(e)	5 mg/kg pc/jour	
À court terme			
Effets systémiques sur la santé			

## Silice cristalline (fraction fine) (14808-60-7)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

### Concentration prévisible sans effet (PNEC)

#### 3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine (2855-13-2)

Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.094 mg/l
Eau de mer	0.0094 mg/l

### Alcool benzylique (100-51-6)

Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	1 mg/l
Eau de mer	0.1 mg/l
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	39 mg/l
Sédiments d'eau douce	5.27 mg/kg de masse sèche
Sédiments marins	0.527 mg/kg de masse sèche
Terrestre	0.456 mg/kg de masse sèche
Eau douce – intermittent	2,3 mg/l

### 3-Aminopropyltriéthoxysilane (919-30-2)

Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.33 mg/l
Eau de mer	0.033 mg/l

## Silice cristalline (fraction fine) (14808-60-7)

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

#### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Porter des lunettes de protection chimique et un écran facial (lorsque le contact avec les yeux et le visage est possible du fait d'éclaboussures ou de projection de matière). Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166

**Protection des mains** Porter des gants appropriés. Utilisation recommandée : Caoutchouc nitrile. Caoutchouc butyle. Épaisseur des gants > 0.7mm. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 240 min. Types de gants de protection inappropriés: Cuir. Gants jetables. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374

Vêtements de protection adaptés.

**Protection de la peau et du corps** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire adapté.

**Protection respiratoire** Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou plus efficace. Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387.

**Type de filtre recommandé :**

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Ne pas autoriser les rejets incontrôlés de produit dans l'environnement.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ARDACOLOR XTREM EASY BEIGE - PART B  
Remplace la date 16-janv.-2024

Date de révision 31-mars-2025  
Numéro de révision 3.04

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Visqueux
Couleur	Beige Blanc
Odeur	Amine.

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	> 200 °C	
Inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	> 100 °C	CC (test en vase clos Closed Cup)
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	non applicable
Température de décomposition		Aucun(e) connu(e)
pH	Aucune donnée disponible	non applicable. Insoluble dans l'eau.
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible	
Solubilité(s)	Immiscible à l'eau.	
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	
Densité relative	ca. 1.6	
Masse volumique apparente	Aucune donnée disponible	
Densité	1.5 - 1.7 g/cm³	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Caractéristiques des particules		
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

### 9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%)	Aucune information disponible
Teneur en COV	Aucune donnée disponible

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique  
non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité  
Aucune information disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité

Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ARDACOLOR XTREM EASY BEIGE - PART B  
Remplace la date 16-janv.-2024

Date de révision 31-mars-2025  
Numéro de révision 3.04

**Sensibilité aux impacts mécaniques** Aucun(e).  
**Sensibilité aux décharges électrostatiques** Aucun(e).

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

## 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées.

## 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Acides. Bases. Agent comburant.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Stable dans les conditions de stockage recommandées.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur les voies d'exposition probables

##### **Informations sur le produit**

**Inhalation** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
**Contact oculaire** Provoque de graves lésions des yeux. Provoque des brûlures.  
**Contact avec la peau** Provoque de graves brûlures. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
**Ingestion** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** Éruptions cutanées. Urticaire. Risque de cécité.

#### Toxicité aiguë

##### **Mesures numériques de toxicité**

###### **Les valeurs ATE suivantes ont été calculées pour le mélange**

ETAmél (voie orale)	5,495.90 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	>2000 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz)	>20000 ppm
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard d)	52.20 mg/l
ETAmél (inhalation-vapeurs)	214.90 mg/l

#### **Informations sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
--------------	---------------------	--------------------	---------------------

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ARDACOLOR XTREM EASY BEIGE - PART B  
Remplace la date 16-janv.-2024

Date de révision 31-mars-2025  
Numéro de révision 3.04

Silice cristalline	>2000 mg/kg (Rattus)	-	-
Acides gras, C18-insat., dimères, produits de réaction polymériques avec acides du tall-oil et tiéthylènetétramine	-	> 2000 mg/kg ( Rat )	-
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	=1040 mg/kg (Rattus)	LD50 > 2000 mg/kg (Rattus) OECD 402	> 5.01501 mg/L ( Rat ) 4 h 1.07 mg/L ( Rat ) 4 h
Alcool benzyllique	LD50 = 1620 mg/kg (Rattus)	> 2 g/kg (Oryctolagus cuniculus)	>4.17 mg/L (Rattus) 4 h (OECD TG 403)
3-Aminopropyltriéthoxsilane	LD50 = 1490 mg/kg (Rattus, female) EPA OTS 798.1175 LD50 = 2690 mg/kg (Rattus, male) EPA OTS 798.1175	LD50 = 4076 mg/kg (Oryctolagus cuniculus) EPA OTS 798.1100	LC50 >144 mg/L (6h) Rattus (Vapour)
Benzyldiméthylamine	=579 mg/kg (Rattus)	= 1.66 mL/kg (Oryctolagus cuniculus) = 1660 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	LC50 (4h) =2.052 mg/L (Rattus)
Silice cristalline (fraction fine)	>2000 mg/kg (Rattus)	-	-

## Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée	Provoque de graves brûlures.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque de graves lésions des yeux. Provoque des brûlures.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition unique	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition répétée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>11.2. Informations sur d'autres dangers</b>	
<b>11.2.1. Propriétés perturbatrices endocrinien</b>	
Propriétés perturbatrices endocrinien	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ARDACOLOR XTREM EASY BEIGE - PART B  
Remplace la date 16-janv.-2024

Date de révision 31-mars-2025  
Numéro de révision 3.04

## 11.2.2. Autres informations

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

**Remarque :** Ce produit fait partie d'un kit Veuillez également vous référer à la FDS du (des) autre(s) composant(s) du kit

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Écotoxicité

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
Acides gras, C18-insat., dimères, produits de réaction polymériques avec acides du tall-oil et téthylènetétramine 68082-29-1	-	LC50: =7.07mg/L (96h, <i>Danio rerio</i> )	-	-		
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine 2855-13-2	EC50: =37mg/L (72h, <i>Desmodesmus subspicatus</i> )	LC50: =110mg/L (96h, <i>Leuciscus idus</i> )	-	EC50: =42mg/L (24h, <i>Daphnia magna</i> ) EC50: 14.6 - 21.5mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i> )		
Alcool benzylique 100-51-6	EC 50 (72h) = 700 mg/L ( <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> ) OECD 201	LC50 96 h = 460 mg/L ( <i>Pimephales promelas static</i> )	EC50 = 50 mg/L 5 min EC50 = 63.7 mg/L 15 min EC50 = 63.7 mg/L 5 min EC50 = 71.4 mg/L 30 min	EC50 48 h = 230 mg/L ( <i>Daphnia magna</i> )		
3-Aminopropyltriéthoxy silane 919-30-2	EC50 (72h) >1000 mg/L Green algae ( <i>desmodesmus subspicatus</i> ) (OECD TG 201)	LC50 (96h) >934 mg/L ( <i>Brachydanio rerio</i> ) (OECD TG 203)	-	EC50 (48h) =331 mg/L <i>Daphnia magna</i> (OECD TG 202)		
Benzyldiméthylamine 103-83-3	-	LC50: 35.8 - 39.9mg/L (96h, <i>Pimephales promelas</i> )	-	-		

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Aucune information disponible.

Silice cristalline (14808-60-7)			
Alcool benzylique (100-51-6)			
<b>Méthode</b> OCDE, essai n° 301A : Biodégradabilité facile : Essai de disparition du COD (TG 301 A)	<b>Durée d'exposition</b> 21 jours	<b>Valeur</b> 95 - 97%	<b>Résultats</b> Facilement biodégradable

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ARDACOLOR XTREM EASY BEIGE - PART B  
Remplace la date 16-janv.-2024

Date de révision 31-mars-2025  
Numéro de révision 3.04

## Bioaccumulation

### Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	0.99
Alcool benzyllique	1.05
3-Aminopropyltriéthoxysilane	1.7
Benzylidiméthylamine	1.98

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Acides gras, C18-insat., dimères, produits de réaction polymériques avec acides du tall-oil et tiéthylènetétramine	Pas de PBT/vPvB
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	Pas de PBT/vPvB
Alcool benzyllique	Pas de PBT/vPvB
3-Aminopropyltriéthoxysilane	Pas de PBT/vPvB
Benzylidiméthylamine	Pas de PBT/vPvB

### 12.6. Propriétés perturbatrices endocrinien

**Propriétés perturbatrices endocrinien** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 12.7. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

**Propriétés PMT ou vPvM** Le produit contient des substances classées PMT ou vPvM.

Nom chimique	PMT and vPvM assessment
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	PMT

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables. Le produit non durci doit être éliminé comme déchet dangereux.

**Emballages contaminés** Manipuler les emballages contaminés de la même façon que le produit lui-même.

**Catalogue européen des déchets** 08 04 09\*: déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  
15 01 10\*: emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

**Autres informations** Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ARDACOLOR XTREM EASY BEIGE - PART B  
Remplace la date 16-janv.-2024

Date de révision 31-mars-2025  
Numéro de révision 3.04

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN2735
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Amines, liquides, corrosives, n.s.a. (3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, 3-Aminopropyltriéthoxysilane)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
Étiquettes	8
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN2735, Amines, liquides, corrosives, n.s.a. (3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, 3-Aminopropyltriéthoxysilane), 8, III, (E)
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274
Code de classification	C7
Code de restriction en tunnel	(E)
Quantité limitée (LQ)	5 L
Identificateur de danger ADR (numéro Kemmler)	80

### IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN2735
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Amines, liquides, corrosives, n.s.a. (3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, 3-Aminopropyltriéthoxysilane)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN2735, Amines, liquides, corrosives, n.s.a. (3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, 3-Aminopropyltriéthoxysilane), 8, III
14.5 Polluant marin	NP
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	223, 274
Quantité limitée (LQ)	5 L
N° d'urgence	F-A, S-B

### 14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non applicable

### Transport aérien

#### (OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN2735
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Amines, liquides, corrosives, n.s.a. (3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, 3-Aminopropyltriéthoxysilane)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN2735, Amines, liquides, corrosives, n.s.a. (3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, 3-Aminopropyltriéthoxysilane), 8, III
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	A3, A803
Quantité limitée (LQ)	1 L
Code ERG	8L

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ARDACOLOR XTREM EASY BEIGE - PART B  
Remplace la date 16-janv.-2024

Date de révision 31-mars-2025  
Numéro de révision 3.04

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

#### Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

##### **SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :**

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1\%$  (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

#### **EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

#### **Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

#### **Exigences de notification pour l'exportation**

Ce produit ne contient pas de substances réglementées conformément au Règlement (CE) 649/2012 du parlement Européen et du conseil relatif à l'export et à l'import de produits chimiques dangereux au-dessus des niveaux requérant un étiquetage d'après le Règlement (CE) 1272/2008. Par conséquent ce produit n'est pas sujet à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (PIC).

#### **Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone** non applicable

#### **Polluants organiques persistants**

non applicable

#### **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs** non applicable

#### Réglementations nationales

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registrarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil  $> 10\text{ tpa}$ . Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ARDACOLOR XTREM EASY BEIGE - PART B  
Remplace la date 16-janv.-2024

Date de révision 31-mars-2025  
Numéro de révision 3.04

## Pour le texte intégral des mentions de danger et des conseils de prudence, consulter les rubriques 2 à 15

H226 - Liquide et vapeurs inflammables  
H302 - Nocif en cas d'ingestion  
H312 - Nocif par contact cutané  
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux  
H315 - Provoque une irritation cutanée  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H318 - Provoque de graves lésions des yeux  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H331 - Toxique par inhalation  
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée  
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

LOW: List of Wastes (see <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA: Association internationale du transport aérien

OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses

RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

## Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
AGW	Valeur limite d'exposition professionnelle	BGW	Valeur limite biologique
Plafond	Valeur limite maximale	Sk*	Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

## Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK ARDACOLOR XTREM EASY BEIGE - PART B**  
Remplace la date 16-janv.-2024

**Date de révision** 31-mars-2025  
**Numéro de révision** 3.04

---

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)  
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité  
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV  
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

<b>Préparée par</b>	Sécurité Produits et Affaires Réglementaires
<b>Date de révision</b>	31-mars-2025
<b>Remarque sur la révision</b>	Sections de la FDS mises à jour: 2 3 8 9 13 15 16
<b>Conseil en matière de formation</b>	Lorsque vous travaillez avec des matières dangereuses, la formation régulière des opérateurs est requis par la loi
<b>Informations supplémentaires</b>	Aucune information disponible

**Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**  
Règlement (CE) n°1907/2006 modifié par le règlement (UE) n°2020/878 et règlement (CE) n°1272/2008

## Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**